



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 03/07/2018

Reçu en préfecture le 03/07/2018

Affiché le

- 3 JUL. 2018

ID : 056-215601626-20180628-DB2018062809-DE

DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
28 juin 2018

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME –
ARRET DU PROJET ET APPROBATION DU BILAN DE LA CONCERTATION

Etaient présents :

Ronan LOAS, Serge LECUYER, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Patrick GOUELLO, Katherine GIANNI, Jean-Luc MADEC, Martine LIEDOT, Bernard CLERGEON, Armelle GEGOUSSE, Anne-Valérie RODRIGUES, Loïc TONNERRE, Dominique SAURAY, Michel ROUALO, Teaki DUPONT, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Dominique DAUGES, Isabelle LE RIBLAIR, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Nolwenn DELALEE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH, Sylvain BRITEL.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Claudie LE BIHAN à Patricia QUERO-RUEN, Pierre-Yves CAINJO à Serge LECUYER, Christelle CAINJO à Ronan LOAS, Yolande ALLANIC à Nolwenn DELALEE, Michel LE MESTRALLAN à Thierry LE FLOCH ;

Secrétaire de séance : David DREGOIRE

Présents : 28
Pouvoirs : 05
Absent : 00

n°09

DIRECTION AMENAGEMENT URBANISME ET FONCIER

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME – ARRET DU PROJET ET APPROBATION DU BILAN DE LA CONCERTATION

Rapporteur : Ronan Loas

Il est rappelé au conseil municipal les conditions dans lesquelles la révision du plan local d'urbanisme a été étudiée, à quelle étape de la procédure elle se situe. Une présentation du projet de plan local d'urbanisme est faite.

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le plan local d'urbanisme en vigueur, approuvé par délibération du conseil municipal du 14 mars 2013 ainsi que ses évolutions successives ultérieures ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 5 avril 2017 ayant prescrit la révision du plan local d'urbanisme et défini les modalités de concertation ;

Vu les débats successifs au sein du conseil municipal, dont le dernier s'est tenu le 26 avril 2018, portant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD), conformément au Code de l'urbanisme ;

Vu le projet de Plan Local d'Urbanisme mis à la disposition des conseillers municipaux ;

Vu le bilan de la concertation mis à disposition des conseillers municipaux ;

Vu la note explicative de synthèse annexée à la convocation adressée aux conseillers municipaux ;

Vu l'avis de la commission « urbanisme et logement » du 14 juin 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le bilan de la concertation relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme, telle que décrit dans le document annexé à la présente ;
- **ARRETE** le projet de plan local d'urbanisme, tel qu'il est annexé avec son contenu à la présente délibération ;
- **PRECISE** que la présente délibération et le projet de plan local d'urbanisme annexé à cette dernière seront transmis aux personnes et instances concernées, notamment aux personnes publiques associées en application des dispositions des articles L. 153-16, L. 132-7 et L.132-9 du Code de l'urbanisme ;

➤ **DIT que :**

- conformément au Code de l'urbanisme, le dossier de plan local d'urbanisme, tel qu'arrêté par le conseil municipal, est tenu à la disposition du public ;

- conformément au Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un délai d'un mois.

Délibération adoptée à la MAJORITE

20 POUR

(R. LOAS, S. LECUYER, A. GOYER, D. DREGOIRE, H. BOLEIS, P. QUERO-RUEN, P. ALNO, P. GOUELLO, K. GIANNI, JL MADEC, M. LIEDOT, B. CLERGEON, A. GEGOUSSE, AV RODRIGUES, C. LE BIHAN, PY CAINJO, C. CAINJO, JG GOURLAIN, N. DELALEE, Y. ALLANIC)

9 CONTRE

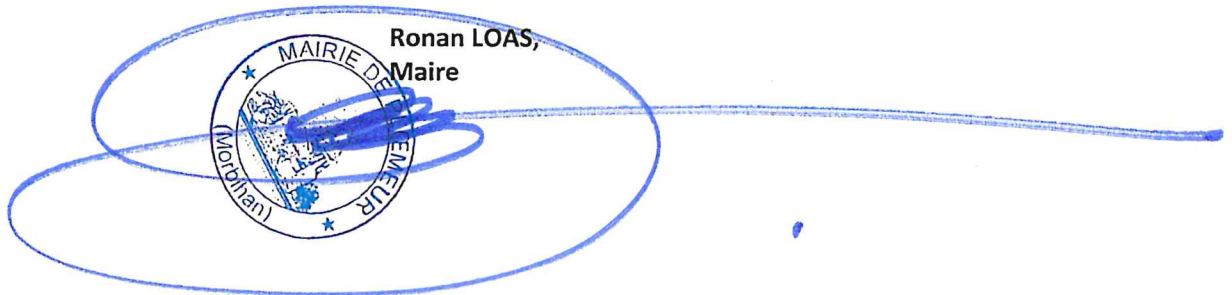
(L. TONNERRE, D. SAURAY, M. ROUALO, D. DAUGES, D. LE LORREC, I. BELLEC, M. LE MESTRALLAN, T. LE FLOCH, S. BRITEL)

4 ABSTENTIONS

(T. DUPONT, P. DONIES, D. QUINTIN, I. LE RIBLAIR)

Le registre dûment signé.

Pour extrait certifié conforme.

The image shows a blue ink signature of Ronan LOAS, Maire, written over the official seal of the Mairie de L'Anjouan. The seal is circular and contains the text 'MAIRIE DE L'ANJOUAN' and '(Mauritan)'. The signature is a large, stylized blue scribble that extends to the right of the seal.